



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 16 (2002)

L'Histoire des femmes en revues France-Europe

Agnès FINE

Catherine ALES et Cécile BARRAUD (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 431 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Agnès FINE, « Catherine ALES et Cécile BARRAUD (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 431 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 16 | 2002, mis en ligne le 11 mars 2003. URL : <http://clio.revues.org/index46.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index46.html>

Document généré automatiquement le 30 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Agnès FINE

Catherine ALES et Cécile BARRAUD (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 431 p.

Pagination de l'édition papier : p. 327-332

Le titre au premier abord énigmatique de cet ouvrage collectif d'anthropologie et le caractère très technique et parfois difficile de son contenu risquent de décourager les lecteurs non spécialistes. Aussi me paraît-il important d'en résumer la problématique tant elle paraît importante pour qui s'intéresse à la question du caractère universel de la différence des sexes et de la subordination des femmes. La lecture de l'introduction générale de Catherine Alès qui présente les différentes contributions, et celle du long texte à la fois programmatique, analytique et synthétique de Cécile Barraud, sont indispensables pour comprendre les enjeux théoriques de l'entreprise collective du groupe de chercheurs qu'elles ont animé.

La question principale de l'ouvrage est la suivante : comment les différentes sociétés pensent-elles la distinction de sexe - le terme distinction est ici préféré à celui de différence pour sa plus grande neutralité - et comment les anthropologues occidentaux peuvent-ils accéder à cette pensée de la distinction sans ethnocentrisme ? En effet, alors même que leur propre société est confrontée à la question des relations entre les sexes qui pose le problème de la différence et que les faits ayant trait aux catégories de différence sont traduits en termes d'inégalité et de pouvoir, ces catégories sont-elles transposables dans des sociétés où la notion d'individu n'a pas le même contenu ? Pour les auteurs qui adoptent en la matière les analyses de l'anthropologue Louis Dumont, la réponse est négative.

On sait que Louis Dumont distingue, « l'individu, le sujet empirique, échantillon indivisible de l'espèce humaine, tel qu'on le rencontre dans toutes les sociétés ; et l'être moral, indépendant, autonome et ainsi (essentiellement) non social, tel qu'on le rencontre avant tout dans notre idéologie moderne de l'homme et de la société ». Dès lors, questionner l'égalité dans des sociétés où l'être « moral, indépendant et autonome » ne se conçoit pas, se révèle une démarche impropre. Tout en montrant les acquis de l'anthropologie féministe, l'ouvrage remet donc en question l'universalité du concept de « genre » dans la mesure où, « centré sur les agents, tout propos sur le *gender* conduit à débattre de pouvoir, de différences hiérarchiques et finalement d'inégalités » (Barraud, p. 31). Le concept de « valence différentielle des sexes » proposé par F. Héritier, bâti d'une part sur un donné naturel universel (donnée biologique de base), de l'autre sur les systèmes de parenté comme construction sociologique, voisine aussi parfois chez l'auteur avec celui d'inégalité et est donc également critiqué.

Dès lors, comment faire « une véritable étude comparative des sociétés en se plaçant du point de vue des idées et des valeurs de chacune d'elles prise comme un tout, dans laquelle chaque individu est différencié par un statut et subordonné à un système qui le constitue en tant que partie de ce tout ? ». Les relations de parenté sont l'un des modes d'appartenance à ce système et c'est elles qu'il convient d'étudier tout d'abord en portant toute son attention à la distinction des sexes : tel est le programme proposé ici. Avec quelle méthodologie ?

Une des voies royales (et traditionnelles) d'accès à une étude comparative des catégories indigènes des sociétés est l'analyse du vocabulaire de la parenté. Cécile Barraud rappelle utilement au lecteur non averti ce que représente un vocabulaire de parenté dans une société

donnée : « c'est un ensemble fini de termes exprimant des relations entre des personnes classées comme parentes par opposition aux autres non parentes (par exemple : père, mère, fils, fille, etc.). Un vocabulaire est analysable en isolant un certain nombre de critères ou distinctions qui, sans être toujours les mêmes, définissent différentes catégories de relations, délimitant ainsi la parenté de chacun dans l'ensemble de l'organisation des relations sociales. Ces distinctions sont, par exemple la génération, le sexe, l'affinité (les parents par alliance), la collatéralité, l'âge relatif etc. Pour chaque société, la présence ou l'absence de certaines distinctions fait sens. Les distinctions sont organisées en un système significatif dans chaque société particulière, sur le plan des relations sociales et des idées.

C. Barraud prend l'exemple des grands-parents : certains vocabulaires désignent les parents du père et de la mère comme « grands-parents » (au sens français ou anglais du terme). Cette catégorie comprend le père du père, le père de la mère, la mère de la mère, la mère du père. La distinction à l'œuvre ici est la distinction de *génération*. D'autres vocabulaires font à cette génération une distinction entre les hommes et les femmes et divisent les grands-parents entre grands-pères et grands-mères (mère du père et mère de la mère). En ce cas, une autre distinction est ajoutée, celle de *sexe*. D'autres vocabulaires encore, toujours à propos des grands-parents, font une distinction supplémentaire de *latéralité* en distinguant parents du père et parents de la mère : un terme pour père de père, un terme pour mère du père, un terme pour père de mère, un terme pour mère de mère. Dans cet exemple, le résultat de trois distinctions, de génération, de sexe et de la latéralité, conduit à l'usage de quatre termes au lieu d'un seul. Chez les Yanomami (Vénézuéla) étudiés par C. Alès, un seul et même terme désigne les frères aînés et les grands-pères, les sœurs aînées et les grands-mères. Ces exemples de distinction montrent que les sociétés considèrent les grands-parents de façon différente. Pour certaines, la notion n'existe pas ou est définie différemment de la nôtre. Si l'on accepte, avec cet exemple, l'idée qu'il n'existe pas de définition universelle des grands-parents ni des relations entre grands-parents et petits-enfants, il faut admettre l'idée qu'il puisse en être de même des notions d'homme et de femme. Sorte de garde-fou, le vocabulaire de la parenté nous amène à penser les catégories indigènes et à nous éloigner des nôtres, bref à penser de manière comparative. « Penser comparativement la distinction de sexe, c'est la comprendre hors d'une dichotomie universelle homme/femme », écrit C. Barraud.

Les auteurs définissent les trois manières dont se manifestent les distinctions de sexe dans les vocabulaires de la parenté : on trouve des termes de « sexe absolu », de « sexe indifférencié », ou de « sexe relatif ». Un terme de parenté sera considéré comme de « sexe absolu » (masculin ou féminin) lorsqu'il permet d'identifier le sexe de la personne dont on parle (par exemple en français, *père* qui désigne une personne de sexe masculin, ou *mère* qui désigne une personne de sexe féminin). Un terme est de « sexe indifférencié » lorsqu'il ne donne aucune indication sur le sexe de la personne désignée qui peut être indifféremment de sexe masculin ou féminin : par exemple *enfants* en français, ne précise pas s'il s'agit de garçon ou de fille. Enfin un terme est dit de « sexe relatif » lorsque la détermination du sexe du parent désigné dépend de la connaissance que l'on a du sexe du locuteur ou parent de référence. La distinction de « sexe relatif » peut prendre deux formes : de même sexe ou de sexe opposé. Selon la première, un terme X signifie « frère » si un homme désigne un autre homme et le même terme signifie « sœur » si c'est une femme qui désigne une autre femme ; selon la seconde, un même terme Z désigne un homme si c'est une femme qui l'emploie, ou une femme si c'est un homme qui l'emploie. Dans les deux cas, ces termes « de sexe relatif » marquent la distinction de sexe sans spécifier directement le sexe de la personne désignée.

Le terme de sexe relatif « dit d'emblée la distinction de sexe, même sexe ou sexe opposé, incluse dans sa définition. Il est avant tout relationnel. La distinction de sexe relatif oblige à concevoir ce qu'expriment très rarement les vocabulaires et les langages occidentaux, à savoir la définition d'une personne par sa relation à l'autre sexe. Et cela sans que rien d'autre ne soit indiqué, ni position, ni rôle, ni statut, puisqu'il y a parfaite symétrie des deux personnes concernées par la relation de sexe. Le terme unique de sexe relatif nous éloigne des

dichotomies biologique (homme-femme) et analytique (parenté/ *gender*), sans pour autant se fonder sur la position du sujet ; enfin il traite la relation sociale sous sa forme réciproque ». Si le vocabulaire exprime un point de vue relationnel et non substantiel, alors l'étudier systématiquement dans chacune des sociétés doit permettre de poser la question suivante : les oppositions qui font système dans les vocabulaires de parenté sont-elles significatives en dehors de ces sociétés, et en quoi ? Que portent-elles des caractéristiques d'une structure sociale particulière ? Le programme est donc d'explorer d'autres domaines comme ceux des rituels, des échanges cérémoniels, les énoncés formels et informels qui expriment ou explicitent la distinction et œuvrent à la définition de la relation entre les deux sexes, afin, en dernier ressort, de déterminer la valeur de la distinction de sexe et sa place dans l'idéologie globale d'une société.

Plusieurs des contributions du livre se plient à ce programme en tentant de mettre en relation le vocabulaire de la parenté avec les rites et parfois les mythes de chacune des microsociétés étudiées. Si l'on excepte l'Amérique du Sud avec l'étude des Yanomami par C. Alès, les autres sociétés se situent en Mélanésie (contributions de Denis Monnerie, Daniel de Coppet, Eric Schwimmer et André Itéanu) ainsi qu'en Indonésie (Cécile Barraud, Jos Platekamp). Ces textes présentent une grande cohérence dans leur démarche, signe de l'intense travail collectif du groupe de recherche. Ils témoignent d'une parfaite aisance dans l'analyse souvent très technique des vocabulaires de la parenté. Trois autres contributions adoptent une démarche différente : Sylvie Poirier et Barbara Glowczewski, par exemple, analysent chez les Aborigènes d'Australie, la première le partage des savoirs rituels entre hommes et femmes, la seconde le dispositif symbolique de la « loi des hommes » et « la loi des femmes », ensemble de récits mythiques, de comportements rituels et de règles de parenté propres à chaque sexe. Quant à Marit Melhuus, elle s'intéresse aux représentations de la masculinité et de la féminité dans les relations hétérosexuelles et homosexuelles au Mexique. Ces trois dernières contributions, de lecture beaucoup plus facile, n'adoptent pas la même méthode que les précédentes : elles ne traitent pas de vocabulaire de la parenté et ne cherchent pas à caractériser le « tout » des sociétés qu'elles étudient.

Les contributions sont présentées en trois sections qui ne tiennent pas compte de la différence des approches. La première réunit les textes qui traitent de sociétés distinguant fortement les deux sexes sur le plan formel du vocabulaire de la parenté, sur le plan idéologique ou sur les deux. Les sociétés étudiées dans la deuxième section sont abordées surtout par l'analyse du vocabulaire de la parenté qui révèle des unités duelles dont la symétrie est mise en question. Dans la troisième, les analyses cherchent à montrer comment les idées exprimées par le vocabulaire de la parenté révèlent des notions sous-jacentes portant sur les relations entre les êtres, les groupes et l'univers cosmique.

La comparaison des vocabulaires de parenté permet de découvrir que le sexe indifférencié caractérise le plus souvent les générations alternes (grands-parents/petits-enfants), le sexe absolu la génération des père et mère, alors que le sexe relatif domine à la génération d' *ego*. Ce qui attire l'attention sur l'importance de la temporalité et donc du cycle de vie dans la distinction des sexes. Celle-ci n'apparaît pas comme une disjonction radicale à tous les âges de la vie. Deuxième découverte : tous les vocabulaires de la parenté présentent une dissymétrie liée à la distinction de sexe, lorsque celle-ci se manifeste dans sa modalité de sexe relatif, porteuse d'un sens différent quant aux valeurs de chacune des sociétés. Cette asymétrie semble universelle. La mise en lumière des formes différentes d'asymétrie dans chacune des sociétés particulières permet de mieux comprendre d'autres aspects de la réalité sociale, concernant le système de parenté ou tel ou tel rituel. La démonstration est parfois moins convaincante lorsque les auteurs cherchent à établir des correspondances fortes avec « le système rituel » de la société étudiée. On peut d'ailleurs s'interroger sur la pertinence de l'expression elle-même. Existe-t-il un système cohérent qui unifierait des rites aussi différents et polysémiques que les rites de naissance, les funérailles, ou encore des rites d'initiation dont on pourrait résumer les principes unificateurs en quelques pages ?

Du point de vue des questions théoriques générales posées en début d'ouvrage, la méthode d'approche - l'analyse approfondie du système terminologique de parenté - et les résultats de recherches présentés ici donnent un début de réponse : la manière très diverse dont les sociétés pensent la distinction des sexes, toujours inséparable des autres relations sociales déterminées aussi par l'âge, la génération, la consanguinité, l'affinité, la localité, invitent le chercheur à se déprendre des catégories universelles abstraites, homme/femme, et tout particulièrement de la notion occidentale d'inégalité. Ils démontrent avec force la pertinence à ne pas séparer l'analyse des relations de sexes des autres relations sociales entre vivants, entre vivants et morts, entre humains et monde naturel. Enfin, du point de vue de la discipline anthropologique, l'attention portée à la distinction des sexes dans les terminologies de parenté apparaît comme une voie méthodologique très féconde pour affiner l'analyse des systèmes des parenté.

Cependant, si la notion de hiérarchie entre les sexes (variable selon tous les critères présentés précédemment) ne peut être envisagée que du point de vue du tout de chaque société, chacune étant différente de l'autre, l'anthropologue peut-il avancer un point de vue général à l'issue des comparaisons qu'il opère ? N'est-il pas condamné à une sorte de relativisme culturel ? Par ailleurs, toutes les sociétés ne sont-elles pas aujourd'hui ébranlées par les valeurs et les représentations des sociétés dominantes modernes, en particulier par la notion de personne morale, véhiculée par les textes internationaux ? Les relations asymétriques entre hommes et femmes surtout à l'âge de la fécondité ne sont-elles pas traduites en des termes nouveaux par l'effet des contacts de plus en plus étroits entre les sociétés holistes et les sociétés modernes ? Autant de questions que suscite la lecture de cet ouvrage stimulant.

Pour citer cet article

Référence électronique

Agnès FINE, « Catherine ALES et Cécile BARRAUD (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 431 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 16 | 2002, mis en ligne le 11 mars 2003. URL : <http://clio.revues.org/index46.html>

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle